



**VILLE**  
**de**  
**MONTBONNOT**  
**SAINT-MARTIN**  
**(38330)**

**N° 01\_01\_2025\_019**

<i>Nombre de conseillers</i>	
<i>En exercice</i>	29
<i>Présents</i>	24
<i>Votants</i>	29
<i>Nombre de voix pour</i>	29
<i>Nombre de voix contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0
<i>NPPV</i>	0

**OBJET :**

**Participation financière  
des commerçants  
à la mise en place  
de Panneaux signalétiques**

Certifié exécutoire

Publié sur le site Internet  
[www.montbonnot.fr](http://www.montbonnot.fr) et inséré  
au registre des délibérations de  
la commune de Montbonnot-  
Saint-Martin

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt cinq

le mardi 18 mars

le conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique BONNET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 11 mars 2025

Présents : M. BONNET, Maire - Mmes Caroline HALLE, Laurence LE BARRILLEC, Marie-Béatrice MATHIEU, Adjointes - MM. Roger BOIS, Jean-François CLAPPAZ, Patrick DESCHARRIERES, Gilles FARRUGIA, Adjoint. Mmes Véronique BRULEBOIS-VIOTTO, Christine CARBONE, Marie-France CARRE, Catherine FAVAND, Nadine HEILLIETTE, Anne-Marie SPALANZANI, Nathalie THIBAUT - MM. Claude BAUSSAND, Laurent COQUET, Alexis ISAAC, Paul KLEIN, Daniel LEIFFLEN, Alain MAFFET, Jean-Baptiste PERIN, Michel PINERI, Jérôme VINTI.

Pouvoirs : Mmes Flavie PARENDEL (pouvoir à Laurence LE BARRILLEC), Virginie SONJON (pouvoir à Gilles FARRUGIA) - MM. Jean-Franck BARONI (pouvoir à Alexis ISAAC), Stéphane MOUNIER (pouvoir à Alain MAFFET), Xavier VIGNON (pouvoir à Roger BOIS).

*M Paul Klein est nommé secrétaire.*

Le Maire, Dominique BONNET, informe le Conseil municipal, de la mise en place de plusieurs panneaux signalétique sur les endroits stratégiques de la commune.

Ces panneaux indicatifs permettront d'identifier l'emplacement des commerces. Il a été proposé aux commerçants, par un courrier en date du 27 janvier 2025, de participer, à hauteur de 100 € TTC la plaque, s'ils veulent apparaître sur les totems.

Pour ceux qui répondraient favorablement, un titre de recette du montant ci-dessus indiqué, sera émis à leur encontre.

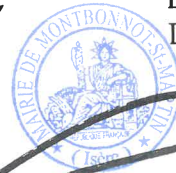
Ceux s'installant par la suite pourront demander à y figurer moyennant la même participation.

En cas de départ, aucun remboursement ne sera effectué.

Cette recette sera inscrite au compte 70878 (remboursement par autres redevables) au budget supplémentaire 2025.

**Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve cette délibération.**

Le secrétaire de séance,  
Paul KLEIN



Fait à Montbonnot Saint-Martin,  
les jour, mois et an susdits  
Le Maire,  
Dominique BONNET

